

La Pau-Oloron contestée en justice

DÉVIATION ROUTIÈRE L'association Code Béarn demande le dégel des terrains réservés pour ce projet, au point mort depuis des mois

La Liaison routière Pau-Oloron (LRPO) via Arbus fait de nouveau parler d'elle. Le projet, pourtant au point mort depuis plusieurs mois, suscite toujours de vives inquiétudes. C'est pourquoi Code Béarn a décidé d'agir en justice et de mettre le Conseil départemental face à ses responsabilités et à ses contradictions.

L'association, tournée vers la défense de l'environnement, entend bien faire lever définitivement le gel des terres sur la bande des 300 mètres du projet de la LRPO. L'assemblée générale de Code Béarn, qui s'est tenue le 16 janvier à Billère, a ratifié en ce sens le recours de l'association, au tribunal administratif. Trois propriétaires directement concernés se sont associés à cette démarche.

Le silence du Département

« Code Béarn a demandé par écrit au Conseil départemental 64, où en est la LRPO. Les ventes des propriétés sont bloquées, ainsi que les projets économiques sur le tracé. L'épée de Damoclès est toujours là », dénonce Bernard Lalanne, le président de Code Béarn. Face au silence du Conseil départemental, l'action en justice est apparue comme incontournable.

« Nous demandons l'annulation de la délibération 502, du 30 juin 2011, qui concerne la reprise de la bande des 300 mètres sur le tracé. Cet acte administratif a été déclaré caduc, donc il est illégal de le reprendre. Le Conseil départemental n'a pas le droit de s'appuyer sur ces anciennes études », affirme



Le nombre d'adhérents de Code Béarn est en baisse. PHOTO K. F.

le représentant de l'association. La mobilisation est donc maintenue, même si le nombre des adhérents connaît une érosion sensible. De 96 membres en 2014, ils n'étaient plus que 77 en 2015. « C'est normal, les gens pensent que le projet est abandonné. Mais en réalité, les décisions qui devaient être annoncées sont repoussées de mois en mois. On ne sait toujours rien », déplore le président.

Face à l'incertitude

Le Conseil général a estimé le coût de la Pau-Oloron entre 341 et 411 millions d'euros. À la suite des baisses de dotations, le Département peut-il s'engager sur des projets aussi coûteux ? La probabilité que la déviation se fasse semble assez faible, mais le fait de laisser planer cette incertitude aurait des conséquences économiques importantes pour les propriétaires et les rive-

rains. Selon le président, cette liaison n'a pas de raison d'être, ce serait un dossier sans fondement. Code Béarn, qui s'appuie sur les chiffres de la préfecture, affirme qu'entre 2011 et 2014, la RN 134 avait une accidentologie inférieure à la moyenne nationale.

L'association conteste également l'argument du gain de temps supposé entre Pau et Oloron par la nouvelle liaison. « On ne gagnerait pas une minute. Le trafic sur Gan n'est pas saturé. Les aménagements de sécurisation engagés par l'État sur cet axe se sont révélés plus efficaces qu'une nouvelle route », clame-t-il.

La procédure engagée en justice durera au maximum un an et demi, peut-être moins si le tribunal administratif décide d'arrêter les frais. Dans le cas où l'association perdrait son recours, Code Béarn a prévu d'aller en appel.

Karine Fleury